



J. B. Oudry — Rendez-vous au Puy-du-Roi (Esquisse à l'huile - Musée Camondo)

(Photo Bulloz)

UNE FORÊT DES CHASSES ROYALES

LA FORÊT DE COMPIEGNE de Colbert à la Révolution

par Monique HARLÉ D'OPHOVE

La Vénérie et l'Histoire sont sœurs particulièrement unies. Leur cheminement au cours des siècles se poursuit jusqu'à nous dans l'accommodement de rencontres multiples, prouvant une complémentarité qui impose aux veneurs le respect autant que l'attention. De son côté, l'historien ne saurait méconnaître ces nombreux laisser-courres qui sont souvent les rendez-vous de l'Histoire.

Enfant de la région de Compiègne, devenue chartiste distinguée, Monique Harlé d'Ophove a été sensible mieux que personne à ce rapprochement, ce qui donne à son livre un ton chaleureux ou l'érudition est rendue accessible.

Avec une égale maîtrise, le sujet est traité dans ses aspects multiples. Ouvert par une description géogra-

phique des lieux, c'est deux siècles de vie forestière qui nous sont décrits : divisions administratives, naissance des Eaux et Forêts, exploitations des bois entraînant des plantations successives autant que des pillages répétés, vie des monastères et des villages. La succession de ces tableaux détaillés restitue l'Histoire de cette forêt dans une clarté qui témoigne de la compétence d'un auteur.

Nous retrouvons ces qualités dans le chapitre que Monique Harlé d'Ophove consacre aux chasses sous les derniers Bourbons.

Grâce à la Société Historique de Compiègne qui édite cet important volume, là encore la Vénérie et l'Histoire se retrouvent pour notre plaisir.

J. B.

CHASSES ROYALES A COMPIÈGNE (1)

Compiègne avait toujours été un des séjours favoris des rois. Les trois derniers Bourbon ne firent pas exception. Louis XV surtout aima cette résidence, et se plut à aménager la forêt pour la chasse. Louis XIV, en effet, qui avait somptueusement organisé la vénerie, chassait le plus habituellement dans les bois des environs de Versailles et dans les forêts de Marly et Fontainebleau ; il allait quelquefois, mais plus rarement, dit Dunoyer de Noirmont, à Chambord et Compiègne. Les historiens de Compiègne prétendent qu'il y fit plus de soixante-quinze séjours.

Louis XV chassa pour la première fois à Compiègne en juin 1728, en compagnie du Prince de Condé. Barbier, dans ses Mémoires, a raconté les circonstances de cette invitation du prince à Compiègne : En 1727, au moment où Monsieur le Duc exilé depuis dix-huit mois, venait le remercier de son rappel, Louis XV, sans aucun préambule, l'interrogea sur le nombre de cerfs et de sangliers qui se trouvaient à Chantilly. Le vieux Cardinal Fleury, peu soucieux de voir le roi hanter de nouveau la résidence de son rival « rompit les chiens » mais par trois fois, Sa Majesté réitéra sa demande. L'année suivante, malgré l'antipathie persistante du Cardinal, le prince fut invité au château de Compiègne. Louis XV avait besoin de l'équipage de Chantilly. La forêt n'était pas traversée par ces soixante routes qu'on devait y tracer quelques années après et les meutes de la couronne ne pouvaient suffire contre des animaux plus forts et plus rusés que dans n'importe quelle autre contrée. Dès lors, Fleury dut encore s'incliner.

Le roi, à partir de cette date, ne cessa de venir à Compiègne. Le plaisir de la chasse, l'agrément qu'il montrait au séjour lui firent prolonger ses voyages à Compiègne et en augmenter le nombre. Une cour de plus en plus nombreuse l'y suivait et le marquis d'Argenson pouvait écrire en 1746 :

« On va rebatir Compiègne. Tout rompt de monde. Il y a des tentes pour abriter les gens qui ne peuvent arriver à se coucher... ».

Louis XV chassait ordinairement à Rambouillet depuis le 12 ou 15 mai jusqu'à la fin juin ; les équipages revenaient ensuite à Versailles où ils ne restaient que deux ou trois jours, après lesquels ils allaient coucher à Louvres et le lendemain à Compiègne. Le roi chassait ordinairement à Compiègne depuis le commencement de juillet jusqu'au 18 ou 20 août.

Grâce à d'Yauville, nous sommes très au courant de tout ce qui concerne la vénerie sous Louis XV,

dans ses différentes résidences de chasse. Il mentionne le logement des équipages, les rendez-vous de chasse, les placements des relais dans chaque capitainerie royale.

A Compiègne, le logement des équipages posait un problème car le château n'avait pas été prévu pour des déplacements aussi importants avec toutes les meutes, et il n'y avait pas d'écuries. On loua d'abord, à cet effet, une ferme au lieu-dit « la Fosse moyenne » puis on acheta une propriété appelée Bournonville où fut logée la grande meute. Les pages, le premier et le second piqueur ainsi que le boulanger des chiens y étaient meublés par le garde-meuble du roi. Les autres veneurs se logeaient comme ils pouvaient dans les faubourgs avec les 10 sous qu'on leur allouait.

Les principaux rendez-vous de la forêt étaient : le Puits du Roi, le carrefour d'Orbay, le Pont de la Reine, le carrefour des Princesses, le carrefour de Bourbon, La Muette, les Prés-la-Ville et le Puits d'Antin. « On ne fait plus de rendez-vous au Puits Dauphin, dit d'Yauville, depuis l'établissement de la grande Faisanderie ».

L'auteur indique également les quêtes suivant les rendez-vous, ainsi que le placement des relais ; mais à ce propos il fait remarquer :

« La forêt de Compiègne est de tous les pays où le roi chasse, celui où il est le plus difficile de donner les relais, surtout dans le centre de la forêt. Depuis quelques années on a fait des plantations qui sont entourées de treillage, ce qui donne des passages ; mais n'y ayant point chassé depuis et ne les connaissant pas, je parlerai de la forêt comme s'ils n'y étoient pas ».

Louis XV chassait à courre surtout le cerf et le sanglier. Les « Etats des chasses du cerf que la vénerie du Roy a faite » sont conservés à la Bibliothèque nationale, de 1743 à 1787. En 1748, en dix chasses à Compiègne, l'équipage prit quatorze cerfs et en manqua un ; la même année, pour le même nombre de chasses, il y eut vingt et un cerfs pris en forêt de Fontainebleau. En 1751, de 1758 à 1762, pendant la guerre de Sept Ans, il n'y eut pas de chasses royales à Compiègne. Le nombre des cerfs pris à Compiègne au cours de chaque voyage variait toujours entre dix et quinze. Les « Etats des chasses de l'équipage du Roy pour le sanglier » sont conservés aux Archives nationales. En 1732, par exemple, sur treize chasses à Compiègne l'équipage prit vingt-quatre sangliers ; en 1757 sur seize chasses vingt-sept sangliers. Ces chasses étaient généralement mouvementées. Il y avait très souvent des chiens blessés ; le samedi 30 juillet 1757, il y eut sept chiens blessés. Le roi n'y assistait pas toujours ; en 1757 l'équipage à Compiègne découpla à peu près une fois sur deux sans le roi.

(1) Le livre de Monique Harlé d'Ophove est disponible à Compiègne chez Daelman, rue des Lombard et à la Librairie de Montbel, 1 rue Paul-Cezanne, Paris 8^e - Tél. : 359-06-47.



(Alinari - Giraudon)

J.-B. Oudry — Le Forhu — (Tapisserie de la collection du Château de Compiègne)

Louis XV, s'il n'avait pas les goûts de magnificence de son aïeul et préférait les chasses dans l'intimité, dut pourtant donner à Compiègne de grandes chasses qui étaient suivies par toute la cour. Voici la description qu'en donne naïvement un habitant de Compiègne dans son journal :

« Le 11 juillet 1764 — Grande Chasse — Le Roy, Monseigneur le Dauphin, Mesdames, tous les princes et princesses y étaient. Quand il y a grande chasse, les dames sont en amazone, habillées avec des chapeaux garnis de cocardes et de plumets et des vestes d'hommes. Ce sont de belles chasses que les grandes chasses pour la quantité de carrosses, calèches, cabriolets et une confusion de monde de toutes sortes de dis-

tinction, qui se trouve au rendez-vous pour voir l'auguste famille se divertir à la chasse ».

Le roi n'aimait pas beaucoup la chasse au vol ou aux oiseaux, il n'y chassa qu'une fois cette année 1764 ; par contre il appréciait beaucoup la chasse au tir. Le 30 juillet 1764 le journal de ce bourgeois de Compiègne signale : « Chasse à tir à Saint-Jean-aux-Bois. Le roi tire soixante-deux coups, tue quarante-deux pièces ».

La forêt de Compiègne renfermait aussi un certain nombre de daims : en 1777 on prit une centaine de daims dans la forêt pour les transférer au Bois de Boulogne. Les officiers de la maîtrise de Compiègne réclameront même leur destruction en 1789 car ils les jugeaient très nuisibles aux plantations. Jullien dit que la chasse du daim faisait les délices de Mesdames de France. Louis XVI, encore Dauphin, courut plusieurs fois le daim en forêt de Compiègne. En 1700, il signale deux chasses de daims à la Croix de Saint-Signe. Mais ces chasses étaient beaucoup plus rares. Son journal n'en mentionne aucune en forêt de Compiègne au cours des années 1771-1772, une seule en 1773, le mercredi 11 août : « Promenade aux Vineux, arrive trop tard pour la chasse du daim ».

Sous le dernier règne, les voyages continuèrent, quoique interrompus pendant quelques années après le sacre. Young ne les appréciait pas beaucoup et préférait le voyage de Fontainebleau qu'on appelle « le second grand voyage », celui de Compiègne étant le premier. Parlant de celui de Compiègne il dit :

« D'ailleurs à la forêt près d'une grande magnificence, il est beaucoup moins agréable. On y travaille peu et l'on s'y amuse encore moins ».

Louis XVI était un infatigable chasseur. En 1775 partant à Reims se faire sacrer, il s'arrêta d'abord quelques jours à Compiègne pour chasser. Voici ce qu'il en dit avec sa sécheresse habituelle :

« Juin 5, départ pour Compiègne ; 6, hourailler à la Grande patte d'oye, pris deux faons ; 7, chasse du sanglier au Puits du Roi, pris un ; 8, soupé et couché à Fismes ; 9, entrée à Reims... ».

Au retour du sacre il s'arrêta de nouveau à Compiègne pour chasser :

« 16, retour à Compiègne après dîner ; 17, chasse du sanglier au carrefour d'Orbay, pris un ; 18, hourailler le matin au Puits Dauphin pris un, tué 9 pièces. Salut le soir ».

« Ainsi, dit Nicolardot, la chasse avant et après le sacre ; la chasse comme préparation et la chasse comme action de grâces ou délassement ».

Ces hourailleries, auxquelles Louis XVI prit part de temps en temps, étaient des chasses à tir dans les toiles qui remplaçaient les haïres d'autrefois : les animaux étaient traqués dans les toiles où on les tirait. Louis XV n'aimait pas ce genre de chasse alors que Louis XIV appréciait leur caractère d'apparat.

Voici le journal des chasses de Louis XVI à Compiègne, en août 1774, année où il monta sur le trône :

MOIS D'AOUT

Lundy 1^{er} : Départ de Marly. Arrivée à Compiègne à 9 h. 1/2.

Mardy 2 : Chasse du Cerf G.M. A l'Octogone pris un.

Mercredy 3 : Tiré au Parquet des Vineux tué 89 pièces.

Jeudy 4 : Chasse du Cerf P.M. Au pont la Reine pris un.

Vendredi 5 : Tiré au Grand Palis tué 140 pièces.

Samedy 6 : Ch. du Cerf G.M. A la Petite Patte d'Oye pris deux.

Dimanche 7 : La Grande Messe Vespres et Salut à St Jacques.

Lundy 8 : Tiré au Pré la Ville tué 4 pièces. Ch. du Sanglier pris un.

Mardy 9 : Ch. du Cerf P.M. au Cr d'Orbay. On n'a pas put attaquer.

Mercredy 10 : Tiré au Parquet de la Forte Haye tué 129 pièces.

Jeudy 11 : Ch. du Cerf G.M. A la Petite Patte d'Oye pris un, manqué l'autre.

Vendredi 12 : Tiré au Parquet de Landeblin tué 64 pièces.

Samedy 13 : Ch. du Cerf P.M. Au pont la Reine pris un, manqué l'autre.

Dimanche 14 : La Grande Messe à St Jacques. Vespres et Salut à St Antoine.

Lundy 15 : La Grande Messe à St Jacques. Vespres la Procession et le Salut à St Corneil.

Mardy 16 : Ch. du Cerf G.M. à Aguisy pris deux.

Mercredy 17 : Tiré au Carnoy tué 59 pièces.

Jeudy 18 : Ch. du Cerf P.M. A la Garenne de Monchy. Manqué.

Vendredi 19 : Tiré au bois d'Ageux tué 115 pièces.

Samedy 20 : Ch. du Cerf G.M. Au bois d'Ageux. Manqué.

Dimanche 21 : La Grande Messe à St Jacques, le Salut à la Visitation.

Lundy 22 : Ch. du Cerf P.M. A la Petite Patte d'Oye pris un.

Mardy 23 : Tiré à la Plaine de Compiègne tué 188 pièces.

Mercredy 24 : Ch. du Cerf G.M. Au pont la Reine. Manqué. Départ du Ch. et de l'Abbé Terray.

Jeudy 25 : La Grande Messe, Vespres et Salut à St Jacques.

Vendredi 26 : Dernière Chasse de la Petite Meutte du Cerf. Au bacq de Royalieu pris un.

Samedy 27 : Tiré au Parquet des Clavières tué 134 pièces.

Dimanche 28 : La Grande Messe à St Jacques. Salut aux Carmélites.

Lundy 29 : Ch. du Cerf G.M. A Aguisy pris un Cerf.

Mardy 30 : La pluie m'a empesché de tirer.

Mercredy 31 : Tiré au Grand Palis tué 173 pièces.
Tué du Mois : 1.132 pièces

J.-B. Oudry — Passage d'un cerf au Gué de Royalieu (Equisse à l'huile - Musée Camondo)

(Photo Bulloz)



Le roi chassait donc tous les jours de la semaine, le dimanche excepté. Il alternait chasse à courre et chasse à tir. Etant donné le nombre de pièces tuées à la fin du mois, on peut en conclure que la capitainerie des chasses remplissait bien son rôle et que l'élevage des faisans était prospère à cette époque-là. Il n'est pas besoin d'insister sur l'abondance du gibier des forêts royales ; tous les cahiers de doléances sont remplis de plaintes à ce propos.

Marie-Antoinette chassa souvent en Compiègne. Encore Dauphine, elle écrivait à sa mère :

« Le roi et Monsieur le Dauphin ont plaisir de me voir. Je ne le dis que parce que tout le monde s'en est aperçu ; surtout pendant le voyage de Compiègne, ils ont été enchantés de me voir l'habit de l'équipage ».

Bien qu'elle ait d'abord trouvé ces plaisirs « d'une insigne cruauté » elle prit très vite l'habitude de la chasse et accompagna souvent Louis XVI devenu roi.

A la veille de la Révolution, on songeait à construire un établissement pour l'équipage à Compiègne :

« L'établissement de Compiègne sera nécessairement beaucoup plus considérable (que celui de Rambouillet) les deux équipages de la vénerie et tout ce qu'ils compose marchent de fondation aux grands voyages : il n'y en a qu'une partie à Rambouillet ».

La Révolution vint interrompre ces projets. A la suite de la nuit du 4 août 1789, les capitaineries furent supprimées. Les cahiers de doléances en effet étaient unanimes dans leur plainte contre les capitaineries. Tous réclamaient leur suppression, la noblesse en premier lieu pour qui chasser sur ses propres terres était interdit :

« L'ordre de la noblesse du bailliage de Senlis après avoir voté pour la destruction générale de toutes les capitaineries, demande expressément que celles d'Hallatte et de Compiègne soient supprimées sur le champ comme infiniment préjudiciables à la propriété des citoyens par leur immense étendue et la prodigieuse quantité de gibier de toute espèce qu'elles renferment ».

Les députés du Tiers-Etat de Compiègne demandaient simplement de « borner la capitainerie aux plaisirs du roi ». Voici l'article 90 de leur cahier de doléances :

« Le Roi sera très humblement supplié de restreindre la capitainerie à des plaisirs personnels à la forêt et aux terrains compris entre elle et la rivière d'Oise,

en y ajoutant envers les propriétaires de ces terrains la justice d'une indemnité annuelle proportionnée à leur volume ; de proportionner les peines aux délits et d'exiger des supérieurs de la capitainerie le respect dû aux domiciles sans s'écarter des formes de la procédure ; sans faire emprisonner les domiciliés délinquants et sans souffrir que les gardes les arrête à cause de fusils, avec deffense aux gardes de tirer sur les chiens et chats des cultivateurs ».

Ces humbles supplications permettent de juger des nombreuses tracasseries auxquelles étaient exposés les habitants de la part des gardes-chasses. L'article 94 du même cahier réclamait « la continuation des plantations dans la forêt de Compiègne et destruction totale des lapins et daims, et surtout une diminution considérable du gibier qu'on y entretient à grand frais ». Ce sont les mêmes doléances que nous retrouverons dans le cahier des corporations de la ville. Peu demandaient la suppression totale de la capitainerie mais seulement de la « borner » ou « restreindre » ; par contre, tous étaient intéressés à la continuation des plantations qui leur fournissaient du travail assuré tous les hivers.

Les désordres en 1789 furent aussi nombreux à Compiègne que dans le siège des autres capitaineries. Huit jours après les décrets du 4 août, le vicomte de Laval écrit à M. de Villeseuil pour l'informer que « les habitants de Compiègne s'attroupent par bandes de deux cent ou trois cent et chassent sur les plaisirs de Sa Majesté : l'on auroit certainement prévu ces désastres si l'on avait déclaré que les ordonnances concernant les chasses conservaient leur force jusqu'à la publication du règlement nouveau ».

En novembre 1789, cent cinquante cavaliers du régiment d'Orléans furent dépêchés à Compiègne pour protéger la forêt ; le vicomte de Laval précisait : « ils seront loger et chauffer dans l'hôtel de la vennerie pour n'être aucunement à charge des habitants de Compiègne ».

Un décret sur les chasses du roi parut le 14 septembre 1790 qui prévoyait la clôture des parcs de chasse aux frais du roi. Il était formellement défendu de chasser dans les domaines royaux. Mais ce décret n'eut aucune application. Malgré la présence de troupes à Compiègne, la forêt continua d'être dévastée. Le Dreux écrivait le 8 novembre 1791 :

« J'avouerai cependant que pendant ces quatre dernières années le soulèvement du peuple, des villes et des campagnes environnantes la forêt, trouvant du



(Photo Giraudon)

J.-B. Oudry — Prise d'un cerf dans l'étang de St-Jean-aux-Bois en forêt de Compiègne
(Dessin à la sanguine — Bibliothèque de l'Ecole des Beaux Arts)

profit au pillage a rendu impraticable tout moyen de répression ; leurs atroupements armés ont glacé d'effroi les chefs et les subalternes, et pendant ce malheureux tems, les bois ont été dévastés, le gibier a été tué. Les barrières et les poteaux d'inscription ont été arrachés et enlevés et les routes ont été pratiquées par trente ou quarante voituriers et deux à trois cent bêtes de sommes qui font journellement le transport des bois des différentes ventes, aux différents ports établis sur les deux rivières ».

Ce devait en effet être un « spectacle plein de douleur » pour le Contrôleur des bâtiments qui, depuis tant d'années, s'efforçait de maintenir ces routes en état pour le voyage du roi.

Les belles chasses de la forêt de Compiègne avaient pris fin en 1789. On prétendit que le marquis de l'Aigle

n'avait cessé de chasser à courre pendant toute la Révolution dans les forêts de Compiègne, de Laigue et d'Ourscamp. Son petit-fils a démenti cette légende :

« Rien n'exaspérait plus mon grand-père et son frère que ce racontar mensonger qui revenait sans cesse. Comment disaient-ils, peut-on supposer que pendant que notre père montait sur l'échafaud révolutionnaire, pendant que tant de sang d'amis coulait à flots sur la guillotine nous ayons pu songer à nous divertir tant soit peu ? ».

L'ère des grandes chasses royales n'était pourtant pas définitivement révolue ; il y eut encore de beaux laisser-courre en forêt de Compiègne sous la Restauration, le Premier et le Second Empire.

Monique HARLÉ D'OPHOVE.

Plan de la Forêt de Compiègne — Salon des cartes du Château
(Peinture par les Frères Martin (1738-1739))

(Photo Hutin)

